



**ORGANIZATION OF
AFRICAN UNITY**
Secretariat
P. O. Box 3243

منظمة الوحدة الأفريقية
المكوتارية
ص. ب. ٣٢٤٣

**ORGANISATION DE L'UNITE
AFRICAIN**
Secretariat
CM/794 (VIII)
P. O. Box 3243

CONSEIL DES MINISTRES
VIBGT-HUITIEME SESSION ORDINAIRE
Addis Ababa

Lomé, Togo
Février 1977

RAFFORT DU SECRETAIRE GENERAL ADMINISTRATIF SUR
LA TROISIEME CONFERENCE DES MINISTRES AFRICAINS

DE L'INDUSTRIE



CM0794

MIGROFICHE

RAFFORT DU SECRETAIRE GENERAL ADMINISTRATIF SUR
LA TROISIEME CONFERENCE DES MINISTRES AFRICAINS
DE L'INDUSTRIE

INTRODUCTION

La Troisième Conférence des Ministres Africains de l'Industrie s'est tenue à Nairobi, Kénya du 17 au 22 Décembre 1975. Les services de Secrétariat de la Conférence qui a été conjointement organisée par l'OUA, la CEA et l'ONUDI ont été fournis par la CEA qui a également préparé sur la conférence le Rapport Général qui figure en annexe au présent document.

2. Quoique les détails, non seulement du déroulement des travaux mais également des décisions de la conférence font l'objet de l'annexe précitée, le but du présent rapport est de mettre en relief le rôle que joue la conférence pour susciter le développement industriel de l'Afrique indépendante et les moyens par lesquels elle se propose d'exécuter cette importante tâche.

II. HISTORIQUE

3. La conférence s'est tenue en dépit des conditions économiques inquiétantes du monde entier. Pour faire face à ces conditions, la communauté internationale a tenu deux importantes réunions préparatoires à la Conférence des Ministres Africains de l'Industrie, à savoir :

- a) La conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI) qui s'est déroulée à Lima, Pérou au mois de Mars 1975 et

- b) La Septième Session Spéciale de l'Assemblée Générale des Nations Unies qui s'est tenue en Septembre 1975.

A. CONFERENCE GENERALE DE L'ONUDI

4. La Conférence Générale de l'ONUDI qui s'est déroulée au moment où les effets de la détérioration des conditions économiques internationales atteignaient virtuellement leur sommet, a adopté une Déclaration et un Programme d'Action sur la Coopération Industrielle Internationale.

5. Les plus importantes décisions de la Déclaration et du Programme d'Action étaient les suivantes :

- a) De transformer l'ONUDI en une Institution Spécialisée des Nations Unies dans le domaine de l'industrialisation et
- b) Que l'exécution du Programme d'Action conduise à une participation de 25 pour cent des pays en développement à la production industrielle du monde avant la fin du siècle, participation qui était de 7% au moment où se tenait la Conférence de Lima.

6. La participation de l'Afrique à la production mondiale qui était de 6% au moment de la Conférence de Lima devra être de 2 pour cent de la participation des pays en développement.

B. SEPTIEME SESSION SPECIALE DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES (AGNU)

7. La Septième Session Spéciale de l'Assemblée Générale des Nations Unies a également adopté un certain nombre de décisions dont deux revêtent une importance particulière à l'Afrique :

- a) Elle a entériné la recommandation de la Conférence de Lima qui veut que l'ONUDI soit transformée en une institution spécialisée des Nations Unies et
- b) Elle a chargé l'ONUDI de créer un nouvel ordre économique international dans le domaine de l'industrialisation.

III. • LA CONFERENCE DE NAIROBI

8. Compte tenu de ce qui précède, la Troisième Conférence des Ministres Africains de l'Industrie avait pour objectif principal, et tout comme l'a si bien dit l'annexe du rapport, "de définir les lignes directrices visant à dégager les effets principaux de l'objectif des 2 pour cent".

9. Entre-temps, le Comité de suivi sur l'Industrialisation en Afrique qui a été institué au Caire en Décembre 1973 par la Deuxième Conférence des Ministres Africains de l'Industrie a pénétré les domaines d'action pour l'Afrique des décisions de Lima et présenté ces domaines comme base des discussions de Nairobi.

10. C'est ainsi que l'une des principales décisions de Nairobi a été d'entériner les recommandations du Comité de suivi. A cet égard, les gouvernements africains ont été invités "à poursuivre et à appliquer les mesures suivantes (afin d'accélérer) la réalisation des objectifs et des principes de la Déclaration de Lima (et le Programme d'Action).

- a) Stimulation de la coopération industrielle entre pays africains, particulièrement sous des formes nouvelles (accords inter-gouvernementaux de spécialisation, création de sociétés multinationales africaines de biens et de services et fourniture de matières premières ; mise en commun de moyens techniques et scientifiques, etc.) ;

- b) Définition de politiques industrielles complémentaires qui permettent un meilleur ajustement des programmes d'industrialisation des divers pays ;
- c) Développement de l'information et des connaissances industrielles et technologiques entre pays africains ; et
- d) Promotion et libération du commerce intra-africain des articles manufacturés et semi-finis.

IV. - LE ROLE DE LA CONFERENCE DANS LA PROMOTION DE L'INDUSTRIALISATION EN AFRIQUE

11. Soulignant l'auto-suffisance et la nécessité de compter sur ses propres forces, la Conférence a élargi son propre mandat comme suit :

- a) Garder constamment à l'étude les progrès réalisés dans l'industrialisation par l'échange d'expérience et l'examen de questions précises et recommander des mesures et des programmes propres à accélérer et à soutenir le processus d'industrialisation en Afrique conformément aux objectifs de la Déclaration de Lima ;
- b) Promouvoir l'harmonisation des politiques et des programmes et encourager l'action collective en développant les industries d'exportation et les industries multinationales, en utilisant de manière efficace la main-d'oeuvre, les ressources financières et l'infrastructure de l'Afrique en mobilisant les ressources extérieures de manière équitable et mutuellement avantageuse ;

- c) Définir des positions communes des pays africains à l'égard des questions internationales d'industrialisation et assurer qu'il en soit dûment tenu compte ou qu'elles soient pleinement incorporées dans les politiques, les programmes et accords institutionnels mondiaux ;
- d) Examiner les rapports du Comité de suivi de l'industrialisation en Afrique et donner pour mandat et pouvoir au Comité de poursuivre l'action complémentaire visant à mettre en oeuvre la Déclaration de Lima ;
- e) Donner des directives aux organisations de parrainage, OUA, CEA, et ONUDI en tant que principales bases d'action pour les programmes et projets prioritaires à incorporer dans leurs programmes de travail pour le secteur industriel ;
- f) Faire rapport par l'intermédiaire du Conseil des Ministres de l'OUA afin de recueillir l'appui et l'approbation de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OUA pour les priorités d'action recommandées par les conférences biennales.

12. A cet égard, nous attirons particulièrement l'attention du Conseil sur le point (f) du mandat qui stipule que la conférence doit "faire rapport par l'intermédiaire du Conseil des Ministres afin de recueillir l'appui et l'approbation de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OUA pour les priorités d'action recommandées par la Conférence". C'est en fait l'une des raisons pour lesquelles le Conseil est saisi du rapport de la Conférence.

V. - COMITE DE SUIVI

13. En général, le devoir du Comité de suivi consiste à suivre le progrès fait dans l'exécution du programme d'industrialisation de l'Afrique. Pour renforcer ce rôle, la Conférence a élargi les fonctions et les méthodes de travail du Comité.

14. C'est ainsi que depuis la réunion de Nairobi, les tâches du Comité deviennent notamment les suivantes :

- a) Surveiller la poursuite de l'objectif quantitatif de l'industrialisation africaine (2 pour cent de la production industrielle mondiale) ;
- b) Formuler des directives générales pour l'orientation de l'industrie qui seront examinées par la Conférence et jouer un rôle consultatif pour la mise au point du système de consultations et de négociations régionales ;
- c) Préparer des directives pour la définition des positions africaines communes à retenir pour les consultations et les négociations au niveau mondial avec les autres régions en développement et avec d'autres pays en développement (c'est-à-dire non inscrits dans les régions), dans le cadre de la solidarité qui unit les pays membres du Groupe des 77 ;
- d) Encourager de nouvelles formes de coopération industrielle interafricaine tels que des accords (de spécialisation) entre gouvernements pour la création d'entreprises multinationales africaines ; des accords d'investissement mixtes et autres formes de financement réciproque ;

- e) Encourager la coopération industrielle des pays africains avec des pays d'autres régions.

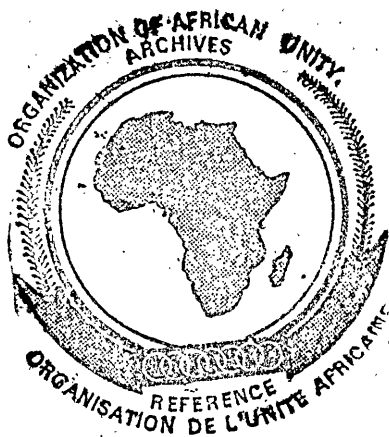
15. Comme il est dit dans le rapport de l'annexe au présent document, "afin de permettre au Comité d'assurer effectivement ses responsabilités accrues, la Conférence a décidé :

- a) Que le nombre de ses membres doit être porté à 12 représentants de pays choisis sur la base d'un équilibre sous-régional ;
- b) Que le Comité doit se réunir au moins une fois l'an et, pour ce faire, les organisations de parrainage doivent libérer les ressources financières nécessaires à l'organisation des réunions ;
- c) Que les organisations de parrainage doivent tenir le Président pleinement informé des initiatives nouvelles et des difficultés rencontrées ;
- d) Que des crédits doivent également être libérés pour permettre la convocation de réunions ad hoc et pour organiser des missions dans des pays donnés aux fins de la formulation et de l'application des politiques et des programmes à la demande du Président.

16. Les Secrétariats de l'OUA, de la CEA et de l'ONUDI continueront à desservir les réunions de la Conférence et celles du Comité de suivi.

VI. ACTION REQUISE

17. Le Conseil est invité à prendre acte des travaux de la Conférence tel qu'ils se présentent au chapitre I du Rapport annexé au présent document et à approuver et recommander à la prochaine session de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement les conclusions de la conférence que renferme le chapitre II de son rapport.



CM/794 (XXVIII)
annexe

RAPPORT DE LA TROISIEME CONFERENCE DES
MINISTRES AFRICAINS DE L'INDUSTRIE

RAPPORT

PREMIERE PARTIE - COMPTE-RENDU DES DEBATS

A. PARTICIPATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX

1. La troisième Conférence des ministres africains de l'industrie organisée par la Commission économique pour l'Afrique (CEA), l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) s'est tenue à Nairobi (Kenya) du 17 au 22 décembre 1975.

2. Ont participé à la Conférence des représentants des pays ci-après : Algérie, Bénin, Botswana, Burundi, Egypte, Ethiopie, Gambie, Ghana, Kenya, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Mauritanie, Nigéria, Ouganda, République arabe libyenne, République centrafricaine, République Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal, Soudan, Souaziland, Togo, Tunisie, Zaire et Zambie. Un observateur de la Namibie était également présent.

3. Le Programme des Nations-Unies pour l'environnement (PNUE) et l'Organisation des Nations-Unies pour le développement industriel étaient également représentés ainsi que les institutions spécialisées ci-après : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation internationale du Travail (OIT), et Organisation des Nations-Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).

4. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées par des observateurs : Banque africaine de développement (BAD), Banque de développement de l'Afrique orientale, Centre de développement industriel des Etats arabes, Comité permanent consultatif du Maghreb (CPCM), East African Posts and Telecommunications Corporation, et Union douanière et économique de l'Afrique centrale (UDEAC). Un observateur de la Banque centrale du Kenya était également présent.

5. Lors de la séance d'ouverture, le 17 décembre 1975, la Conférence a entendu des déclarations de M. Daniel Arap Moi, Vice-Président du Kenya, de M. Louis Alexandrenne, Ministre du développement industriel du Sénégal et Premier Vice-Président de la deuxième Conférence, de M. William Eteki Mboumoua, Secrétaire général administratif de l'Organisation de l'Unité Africaine, de M. Abd-El Rahman Khane, Directeur exécutif de l'Organisation des Nations-Unies pour le développement industriel et de M. Adebayo Adedéji, Secrétaire exécutif de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique. Il a été donné lecture d'un télégramme de M. Eissa Shahin, Président du Comité des progrès de l'industrialisation en Afrique, qui n'était pas en mesure de participer à la Conférence.

Election du Bureau

6. La Conférence a élu M. J.G. Kiako, Ministre du Commerce et de l'industrie du Kenya, au poste de Président ; le Colonel M.I. Wushishi, Commissaire fédéral à l'industrie du Nigéria, M. J.M.V. Nyalihama, Secrétaire général au Ministère de la planification du Rwanda et M. Slim Tahar Debagha, Ministre plénipotentiaire au Ministère algérien des affaires étrangères ont été élus respectivement premier Vice-Président, deuxième Vice-Président et Rapporteur.

7. La Conférence a décidé qu'un Comité de rédaction plénier commencerait ses travaux le 19 décembre 1975, sous la direction du Premier Vice-Président de la Conférence, pour préparer les projets de résolutions et de conclusions en vue de leur examen et de leur adoption par la Conférence.

B. ORDRE DU JOUR

8. A sa deuxième séance, le 17 décembre 1975, la Conférence a adopté l'ordre du jour suivant :

1. Séance d'ouverture
2. Election du Bureau
3. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
4. Rapport du Président du Comité des progrès de l'industrialisation en Afrique (CMI.3/INR/TP/2, 5, 6, 7, 7/Corr.1 et 8 ; E/CN.14/638)

5. ~~Examen à moyen terme des résultats industriels en Afrique (CMI.3/INR/TP/1 et Corr.1)~~
6. Mise en oeuvre de la Déclaration de Lima sur la coopération et le développement industriels :
 - a) Perspectives de croissance industrielle au cours de la période 1975-2 000 (CMI.3/INR/TP/3)
 - b) Coopération industrielle internationale (CMI.3/INR/TP/4)
7. Examen des projets de résolutions
8. Date et lieu de la quatrième Conférence des ministres africains de l'industrie
9. Adoption du rapport de la Conférence.

C. RESUME DES DEBATS

9. La session a été ouverte par M. Louis Alexandrenne, Ministre du développement industriel du Sénégal, en sa qualité de Premier Vice-Président de la deuxième Conférence des ministres africains de l'industrie.
10. M. Daniel Arap Moi, Vice-Président du Kenya et Ministre de l'intérieur a souhaité la bienvenue à Nairobi aux participants. Il a fait observer que depuis 1973, le Comité des progrès de l'industrialisation en Afrique s'était réuni à deux reprises. Les travaux du Comité étaient extrêmement précieux et son rapport servirait de base aux délibérations de la Conférence.
11. L'Afrique se heurtait à divers problèmes économiques. L'examen et l'évaluation à moyen terme des résultats dans le secteur manufacturier en Afrique a révélé que les faits intervenus en dehors du continent au cours des dernières années avaient eu un effet catastrophique sur l'industrialisation en Afrique et que les objectifs fixés n'avaient pu être atteints pour cette raison. La Conférence devrait les étudier avec la plus grande attention de manière à favoriser l'autonomie africaine dans le domaine de l'industrialisation. L'industrialisation des zones rurales, l'adaptation de la technologie et la mise au point et le choix des technologies appropriées pourraient contribuer à la réalisation de cet objectif, compte tenu de l'interdépendance entre l'industrie et les autres secteurs. Mais l'Afrique ne devait pas se replier sur elle-même en raison de l'étroitesse des marchés africains.

12. Une coopération industrielle entre pays africains s'imposait. Les propositions très importantes tendant à accroître la coopération africaine qui seraient présentées à la Conférence devaient être envisagées comme faisant partie de l'application en Afrique de la Déclaration et du Plan d'action de Lima. L'orateur a exprimé l'espoir que la Conférence parviendrait à des conclusions précises et définitives dans ce domaine.

13. En exprimant ses remerciements au nom de la Conférence, M. Alexandrenne a recommandé que celle-ci accorde la plus grande attention aux idées importantes formulées par le Vice-Président du Kenya. La part de l'Afrique dans la production mondiale devait augmenter, comme on l'avait déjà recommandé dans d'autres déclarations et l'industrialisation devait former partie intégrante du développement économique et social d'ensemble. La Conférence de Dakar sur les matières premières, la deuxième Conférence générale de l'ONUDI, la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale, la Conférence des ministres africains du commerce à Alger et la Conférence nord-sud à Paris avaient toutes réaffirmé les engagements pris précédemment. La Conférence actuelle devait s'inspirer des principes de base contenus dans les résolutions adoptées auparavant et renforcer la solidarité africaine. M. Alexandrenne a souligné la nécessité de parvenir à un équilibre harmonieux entre l'industrie et l'agriculture et d'autres secteurs. Il fallait s'efforcer de promouvoir les industries liées à la production alimentaire, notamment les céréales. Les problèmes de l'énergie devaient être étudiés avec la plus grande attention de manière à trouver des solutions appropriées. En conclusion, au nom des participants, l'orateur a remercié le Gouvernement kényan de l'accueil que celui-ci leur a réservé à Nairobi.

14. M. William Eteki Mboumoua, Secrétaire Général administratif de l'Organisation de l'Unité Africaine a noté que la quatrième Conférence des ministres africains du Commerce, qui s'était tenue à Alger, avait réaffirmé la nécessité d'une coopération dans le tiers monde pour renforcer les avantages acquis lors d'autres réunions et qu'elle avait envisagé la possibilité de créer une organisation africaine du commerce. Elle s'était également préoccupée des problèmes du transfert des technologies et de l'utilisation des matières premières locales. L'Afrique devait s'efforcer d'être autonome pour mobiliser ses propres capitaux, mettre en valeur ses propres ressources,

favoriser la transformation des matières et encourager le déplacement de la production vers l'Afrique.

15. La Conférence se déroulait dans des conditions particulièrement favorables, le concept d'interdépendance étant aujourd'hui universellement admis. Etant donné qu'on se proposait de porter la part de l'Afrique dans la production industrielle mondiale de 0,6 p. 100 à peine à 2 p. 100 d'ici l'an 2000, la Conférence devait prendre des mesures concrètes dans ce but, telles que la création du Conseil africain de mise en valeur des ressources minérales, des mesures visant à mettre au point des technologies adaptées aux besoins de l'Afrique, l'utilisation efficace des ressources locales et la promotion de l'industrialisation multinationale.

16. La Conférence devait avoir conscience du fait que le développement des technologies entraînait des coûts considérables mais qu'il était indispensable à l'industrialisation, car seule la coopération permettrait d'encourager et de réaliser l'autonomie en Afrique.

17. Sans volonté politique il ne pouvait y avoir de coordination efficace de l'action dans les domaines culturel, économique, et écologique du développement. Seule la coopération permettrait de résoudre les problèmes que pose la pénurie de ressources financières et autres. Des instruments de coopération aussi concrets que la Banque africaine de développement et la Banque arabe de développement économique pour l'Afrique avaient déjà donné des résultats tangibles. Une coopération plus étroite entre l'OUA, la CEA et la BAD s'imposait pour appliquer les politiques d'industrialisation de l'Afrique.

18. En même temps, l'orateur a souligné que l'indépendance économique était indissociable de la libération sur le plan politique. A ce propos, il a condamné l'ingérence de l'Afrique du Sud en Angola.

19. M. Abd-El Rahman Khane, Directeur exécutif de l'ONUDI, a félicité le Comité des progrès de l'industrialisation en Afrique des efforts qu'il a réalisés pour favoriser l'industrialisation dans ce continent. La Conférence du Caire en 1973, des conférences régionales analogues qui ont eu lieu en Asie et en Amérique Latine et surtout la réunion du Groupe des 77 à Alger avaient eu une importance considérable pour la Conférence de Lima réunie par la suite. En 1974, le Comité avait demandé la restructuration de l'industrie mondiale, en particulier la réalisation de l'objectif de 2 p. 100 de la production mondiale pour l'Afrique d'ici l'an 2 000. La Déclaration de Lima avait précisé ces efforts, notamment dans le domaine de l'industrialisation.

20. M. Khane a appelé l'attention sur le document CMI.3/INR/TP/3, dans lequel l'ONUDI avait formulé un certain nombre de propositions précises en vue de la réalisation des objectifs quantitatifs. Les mesures élaborées à Lima visaient à mettre en place un système de consultation entre pays en voie de développement et pays développés qui permettrait de réaliser ces objectifs. Grâce à des efforts conjoints, le système de consultation et de coopération devrait se révéler efficace, Dans le cas contraire, la réalisation des objectifs resterait problématique.

21. Une coopération s'imposait au niveau régional en vue de restructurer la production industrielle mondiale. Il fallait élargir la composition du Comité pour qu'il puisse s'acquitter de ses responsabilités supplémentaires. Par l'intermédiaire de la Division mixte CEA/ONUDI de l'industrie, l'Organisation continuerait d'intensifier ses efforts pour mettre en oeuvre des projets et des programmes pratiques à l'échelon régional.

22. Il fallait adopter une approche interdisciplinaire et favoriser la coopération entre les institutions pour encourager le transfert des technologies et des ressources financières et permettre aux pays en développement d'accélérer le processus d'industrialisation. M. Khane a réitéré la nécessité de promouvoir l'industrialisation multinationale dans le cadre de l'entreprise africaine multinationale, comme la deuxième Conférence l'avait recommandé, et d'encourager le commerce africain des articles manufacturés et semi-finis.

23. M. Adebayo Adededeji, Secrétaire exécutif de la CEA a fait observer que la Conférence se réunissait à un moment critique des relations économiques internationales et qu'elle marquait la transition entre une période de débats sur les concepts et les principes de la politique du développement et une période où l'on cherchait à appliquer des mesures concrètes. L'intensification des débats officiels sur le système économique mondial avait abouti à l'adoption de la Déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international à la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Par la suite, des efforts avaient été réalisés, non pour modifier les préceptes de base de la Déclaration mais pour définir avec plus de précision les modes d'approche recommandés et mettre en place les structures nationales et régionales nécessaires pour tirer des avantages maximaux et équitables des nouvelles formes de commerce et d'investissements internationaux.

24. Les conférences biennales des ministres africains de l'industrie avaient contribué dans une large mesure à clarifier les problèmes et à définir les objectifs des politiques à l'échelon régional. Elles avaient également permis de procéder à des échanges de vues qui avaient abouti à la Déclaration sur l'instauration d'un nouvel ordre économique international et, plus précisément, à la Déclaration et au Plan d'action de Lima.

25. Les objectifs de la Conférence étaient de deux ordres : évaluer les résultats industriels en Afrique et élaborer un programme d'action cohérent et concret pour accélérer l'application de la Déclaration et du Plan d'action de Lima. M. Adededeji a invité instamment les gouvernements africains à procéder à une évaluation approfondie de l'efficacité des politiques industrielles appliquées jusqu'alors. Du fait de leurs politiques, les pays africains étaient encombrés d'un assortiment disparate d'industries d'un coût élevé qui ne présentaient souvent qu'un faible intérêt. Toutefois, on admettait de plus en plus que l'industrie était dotée d'une logique structurelle interne, que les liens à l'intérieur du secteur industriel étaient aussi importants pour la viabilité de ce secteur que ceux qui l'unissaient à d'autres branches de l'activité économique et que l'importance d'un secteur dépendait moins de sa dimension que de l'effet stimulant qu'il avait sur d'autres secteurs.

26. Les ressources et les besoins devaient être réévalués au niveau de chaque région et de chaque pays pour déterminer la meilleure voie à suivre en vue de bénéficier pleinement des nouveaux instruments de la coopération internationale. La coopération industrielle multinationale devait être l'objectif de base des pays africains compte tenu des besoins reconnus et urgents et des problèmes futurs. Il fallait s'engager de nouveau à mettre en oeuvre des programmes concrets d'industrialisation multinationale.
27. A quelques exceptions près, le pays africain moyen disposait d'une population et d'une demande effective si limitées qu'il ne pouvait réaliser de véritable développement industriel sans coopérer avec d'autres pays. Il fallait rechercher énergiquement de nouvelles possibilités d'élargir les marchés dans le cadre du nouvel ordre économique international.
28. En concevant une politique d'industrialisation de base, les pays devaient éviter d'être tributaires dans une trop large mesure des sociétés transnationales pour les connaissances et les technologies dont ils avaient besoin. Il fallait développer dans les plus brefs délais des compétences locales en matière de gestion et de techniques industrielles pour profiter au maximum des avantages de l'industrialisation. Le Secrétaire exécutif a mis l'accent en particulier sur la création d'un programme cohérent et auto-stimulant de formation de la main-d'oeuvre et de mise en place des institutions requises. Il a invité la Conférence à rechercher les instruments et les mécanismes de coopération qui pourraient véritablement encourager l'autonomie africaine.
29. Le Président a ensuite appelé l'attention de la Conférence sur un télégramme de M. Eissa Shahin, Ministre égyptien de l'industrie et des mines et Président du Comité des progrès de l'industrialisation en Afrique. M. Shahin regrettait de ne pouvoir participer à la Conférence en personne en raison de circonstances imprévues. Notant qu'il était nécessaire de promouvoir activement les mesures et les propositions précises recommandées en vue de renforcer l'action collective, il a indiqué que la Conférence illustrait la solidarité de l'Afrique et la détermination des pays africains de faire face collectivement aux problèmes que pose le développement économique et social qui, à son avis, dépend de l'industrialisation. Il a formé des vœux pour le succès de la Conférence.

30. ~~Après son élection, le Président a noté que des conférences avaient eu lieu récemment pour jeter les bases d'un nouvel ordre économique international et qu'il s'agissait maintenant de trouver les moyens de développer rapidement l'industrialisation dans toute l'Afrique et, de la sorte, de contribuer à combler le fossé qui sépare les nations riches des nations pauvres dans le monde. Il était essentiel de veiller à ce que les ressources naturelles de l'Afrique ne soient pas soumises à la domination et à l'exploitation étrangères. Les relations économiques internationales actuelles étaient injustes et menaçaient la paix du monde.~~

31. Il était vrai que la production industrielle orientée vers l'exportation sur des marchés situés en dehors de l'Afrique constituait l'objectif et l'espoir essentiels du continent. En même temps, l'Afrique devait être envisagée comme le principal marché des industries futures et, à cette fin, un marché commun africain devait être créé. Les pays africains devaient s'engager à encourager activement la création d'industries africaines multinationales pour certains articles manufacturés. Le continent avait beaucoup à apprendre de l'expérience acquise dans d'autres régions, telles que la CEE et le Conseil d'aide économique mutuelle (CAEM).

32. M. Maurice F. Strong, Directeur exécutif du Programme des Nations-Unies pour l'environnement a noté que l'expérience des pays industrialisés avait révélé que des modes d'industrialisation peu indiqués ou inadéquats pouvaient avoir des effets néfastes dans les domaines social, environnemental et économique, qui risquaient d'entraver et de gêner la réalisation des objectifs du développement. Le PNUE estimait qu'en s'efforçant d'atteindre certains objectifs dans le domaine de l'environnement, on favorisait nécessairement la justice et l'équité puisque ces objectifs exigeaient que la croissance industrielle ait lieu dans les pays en développement.

33. Le programme industriel du PNUE visait à encourager le dialogue et la compréhension entre les gouvernements et certaines industries clés par l'organisation de colloques et de séminaires industriels tels que ceux qui ont lieu sur la pâte à papier et l'aluminium. M. Strong a invité les gouvernements à participer aux séminaires prévus dans l'avenir, qui porteraient notamment sur les industries automobiles, pétrolières et agricoles.

34. Le PNUE estimait que la meilleure forme de développement était celle qui découlait d'un mariage heureux entre l'écologie et l'économie (développement écologique); le PNUE fournissait actuellement une assistance technique et en matière de formation à certains projets pilotes dans lesquels ces principes étaient appliqués.

35. M. Strong a souligné que l'industrialisation était le principal moteur du développement et qu'elle devait viser à satisfaire les besoins de la majorité des peuples. Jusqu'alors, il semblait que le processus de l'industrialisation en Afrique suivait des principes erronés tout comme dans d'autres pays en développement, ce qu'il fallait éviter. Il ne pouvait y avoir d'industrialisation saine pour l'environnement sans autonomie collective; en plus de la coopération économique, celle-ci exigeait toute une série d'accords et d'engagements pour garantir le développement véritablement équitable de tous les pays et de tous les peuples intéressés.

Point 4 de l'ordre du jour : Rapport du Président du Comité des progrès de l'industrialisation en Afrique

36. Présentant le rapport du Comité des progrès de l'industrialisation en Afrique (CMI.3/INR/TP/2), M. Louis Alexandrenne, Vice-Président du Comité a rappelé que l'objectif essentiel des conférences biennales des ministres africains de l'industrie était la promotion et le développement de l'autonomie africaine pour créer une base solide permettant d'accélérer l'industrialisation. L'Afrique, plus que d'autres régions, était tributaire des exportations de produits primaires pour obtenir les devises dont elle avait besoin. Il était impérieux de favoriser l'adoption de prix équitables pour les produits primaires et d'encourager le traitement local des matières premières. La priorité devait être donnée aux industries de base.

37. La coopération multinationale constituait un instrument important pour le développement des industries de base en Afrique. Il fallait entamer et intensifier des consultations multilatérales fondées sur l'engagement pris par les pays participants de créer des entreprises africaines multinationales conformément à la recommandation de la deuxième Conférence des ministres africains de l'industrie.

38. ~~Le Vice-Président a appelé l'attention sur les recommandations du~~ Comité tendant à appliquer la Déclaration et le Plan d'action de Lima. Des propositions précises avaient été formulées tendant à développer l'autonomie collective en créant certains instruments opérationnels régionaux tels qu'un Centre africain de services d'ingénieurs-conseils et de gestion industriels et un Centre régional d'étude, d'adaptation et de transfert des techniques.

39. Un des éléments importants de l'application de la Déclaration de Lima était le système de consultations sectorielles, régionales et globales envisagé. Des propositions avaient été formulées en vue de renforcer le Comité des progrès de l'industrialisation en Afrique qui deviendrait le principal organe de consultations du continent. En outre, il faudrait mobiliser des ressources supplémentaires, notamment par l'intermédiaire du Fonds de développement industriel international proposé, qui a été approuvé lors de la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale, ^{et} du Fonds de développement industriel africain.

40. Au cours des débats qui ont suivi, les participants ont félicité le Comité des travaux qu'il avait accomplis et demandé des explications sur certaines des recommandations formulées dans le rapport.

41. On a appuyé la proposition tendant à élargir la composition du Comité pour qu'il puisse participer, au nom de l'Afrique, au système de consultations envisagé dans la Déclaration de Lima. Une délégation a souhaité faire partie du Comité élargi. Certains représentants ont souligné la nécessité d'harmoniser les efforts des organismes des Nations Unies dans le domaine du transfert des technologies. Les recommandations de la Conférence devraient aider à arrêter la position africaine commune lors de la quatrième session de la CNUCED. Beaucoup avait déjà été fait sous les auspices de la CNUCED et il convenait d'accorder une attention particulière aux travaux réalisés pour promouvoir un code de conduite international. On s'accordait à penser qu'il était indispensable de développer les compétences locales dans le domaine de la conception et de l'adaptation des technologies industrielles.

42. En ce qui concerne le Fonds de développement industriel africain envisagé, un certain nombre de participants se sont demandés si le Fonds ne ferait pas double emploi avec certaines institutions existantes, en particulier la Banque africaine de développement. La prudence a été recommandée à cet égard étant donné qu'une prolifération d'institutions entraînerait nécessairement le gaspillage des ressources disponibles. On a suggéré de lier la proposition aux activités de la Banque arabe de développement pour l'Afrique et de faire appel à l'OUA pour prendre et développer les contacts nécessaires.

43. A propos de l'industrialisation multinationale, on a fait observer que la liste des propositions ne tenait pas pleinement compte du vaste potentiel de l'Afrique concernant la production et la commercialisation communes. On a souligné la nécessité de développer le commerce intra-africain. Les obstacles tarifaires et non tarifaires qui entravaient le commerce des articles manufacturés et semi-finis constituaient des questions importantes que la Conférence devait examiner de manière approfondie. Il a été recommandé d'exercer la plus grande prudence en ce qui concernait l'importation des capitaux étrangers qui devait tenir compte des politiques des divers pays si l'on voulait maximiser les bénéfices.

44. Certains participants se sont demandés si la création d'un Conseil africain de mise en valeur des ressources minérales n'aboutirait pas à une prolifération d'associations de producteurs. Il existait déjà un certain nombre d'organisations de cet ordre, notamment pour le cuivre et le minerai de fer. En outre, on ne voyait pas clairement pourquoi la sidérurgie faisait l'objet d'un traitement particulier. Un représentant a estimé que la proposition tendant à créer un Conseil africain de mise en valeur des ressources minérales devait être examinée dans le détail pour éviter tout risque de double emploi.

45. Répondant aux observations, le Vice-Président du Comité a précisé qu'en élaborant ces recommandations, celui-ci avait tenu compte des institutions existantes. A propos des associations de producteur, il a suggéré la création d'un mécanisme supplémentaire qui, outre les questions de politiques des prix, se préoccuperait aussi du traitement local des produits primaires. Pour ce qui était de l'identification des projets industriels, le Centre africain de services d'ingénieurs-conseils et de gestion industriels serait chargé de développer les compétences requises et de coordonner les programmes de développement industriel. En échangeant des renseignements et des données d'expérience les pays africains seraient en mesure d'être autonomes et cesseraient d'être tributaires des technologies provenant des pays développés. Le Centre faciliterait la création d'entreprises africaines multinationales. Le Comité n'avait pas précisé où ses nouvelles institutions auraient leur siège mais la Conférence était bien placée pour traiter de cet aspect de la question.

46. Il était évident qu'il y aurait un lien entre le Fonds de développement industriel africain envisagé et la BAD, et l'organisme qui en dépendrait à savoir le Fonds de développement africain. Toutefois, il fallait orienter les ressources vers les pays les moins avancés et mobiliser les pétrodollars aux fins de l'industrialisation africaine dans des conditions de faveur. Il fallait tenir compte des ressources disponibles en élaborant les projets tout en veillant à ce que des liens soient établis avec la BAD et le Fonds de développement industriel international.

47. En ce qui concerne la technologie industrielle, le Vice-Président a noté que l'CNUDI et la CNUCED avaient déjà accompli des travaux considérables dans ce domaine. Les rapports les plus récents de la CNUCED pourraient être pris en considération lorsque la Conférence examinerait les recommandations du Comité. Toutefois, il importait de souligner que l'expérience des pays africains eux-mêmes pouvait être d'une grande utilité.

48. Le Directeur exécutif de l'ONUDI a informé la Conférence que le Fonds de développement industriel dont la création avait été recommandée par la deuxième Conférence de l'ONUDI était en cours d'établissement. A sa trentième session, l'Assemblée générale avait pris note des mesures prises et adopté une résolution soulignant la nécessité de créer le Fonds selon les principes convenus. Les statuts du Fonds étaient actuellement élaborés en vue d'être soumis au Conseil du développement industriel en janvier 1976 et ils seraient ensuite présentés, selon la procédure normale, à la trente-et-unième session de l'Assemblée générale, pour examen et approbation. Le fonds devait regrouper les divers fonds d'affectation spéciale existant déjà au sein de l'ONUDI pour que l'Organisation puisse procéder à des études de préféabilité approfondies.

49. En ce qui concerne le transfert des technologies, le Directeur exécutif a noté que cette question relevait déjà de la compétence de plusieurs organisations des Nations Unies : la CNUCED, par exemple, traitait des aspects commerciaux de la technologie. Une nouvelle section était créée au sein de l'ONUDI restructurée pour traiter tout particulièrement du transfert des technologies. Il a ajouté que l'Organisation avait déjà beaucoup fait pour établir des institutions nationales chargées de mettre au point et d'adapter des technologies industrielles et il a cité notamment deux projets entrepris au Brésil et au Mexique.

50. Le Secrétaire exécutif de la CEA a rappelé que la proposition tendant à créer un Conseil africain de mise en valeur des ressources minérales résultait d'une décision prise par la deuxième Conférence des ministres africains de l'industrie. Le moment était venu de mettre cette décision en pratique. La mise en valeur des ressources minérales constituait un domaine d'action important pour les gouvernements, étant donné que les ressources existantes n'étaient guère connues. Les quelques ressources exploitées étaient aux mains d'intérêts étrangers. Un organe tel que le Conseil pouvait aider l'Afrique à exploiter elle-même les bénéfices provenant de ses ressources minérales.

51. Il était justifié de redouter une prolifération des institutions. Toutefois, l'Afrique manquait de certaines des institutions clés requises pour encourager l'autonomie collective. L'industrialisation serait dépourvue de sens si le continent continuait à être tributaire de l'étranger pour obtenir les connaissances et les technologies dont il avait besoin. Il y avait peu d'échanges d'information et de données entre pays africains, ce qui encourageait l'emploi injustifié des ressources étant donné qu'il fallait généralement partir de zéro. On avait trop souvent tendance à envisager le transfert des technologies comme étant seulement un courant de ressources des pays développés vers les pays en développement. Il était important de comprendre que grâce à des innovations technologiques et à l'adaptation et au transfert des techniques on faciliterait l'échange de renseignements entre pays africains et on leur permettrait de mettre leur expérience en commun. Le manque d'information figurant dans les études relatives aux projets industriels était également apparent. La liste des projets industriels multinationaux établie par la CEA ne prétendait pas être exhaustive mais des renseignements sur de nouvelles possibilités de coopération multinationale pourraient être fournis pour servir de base à des négociations supplémentaires.

52. En concluant les débats sur ce point, le Président a noté que des observations et des questions importantes avaient été soulevées qui méritaient d'être examinées de nouveau. Les réponses du Vice-Président du Comité des progrès de l'industrialisation en Afrique, du Directeur exécutif de l'ONUDI et du Secrétaire exécutif de la CEA avaient permis de clarifier les questions posées. Il a proposé que le Comité de rédaction plénier examine de nouveau la question en vue de parvenir à un consensus sur les propositions formulées.

Point 5 de l'ordre du jour : Examen à moyen terme des résultats industriels en Afrique.

53. Présentant le rapport sur ce point (CML.3/INR/TP/1), un représentant du secrétariat a noté que le taux de croissance de la production manufacturière n'était que 7,5 p. 100, ce qui était inférieur à l'objectif de 8 p. 100 fixé dans la Stratégie internationale du développement et aux objectifs

chiffres énoncés dans les plans de développement nationaux. La production manufacturière de l'Afrique était caractérisée par un degré élevé de concentration et par une faible production par habitant. L'industrialisation africaine se heurtait à un certain nombre d'obstacles qu'il fallait surmonter pour réaliser les objectifs contenus dans la Déclaration de Lima. Les résultats de l'Afrique dans les secteurs commercial et manufacturier n'étaient pas satisfaisants et des mesures devaient être prises pour développer le commerce intra-africain et les exportations d'articles manufacturés et semi-finis.

54. On a félicité le secrétariat pour les travaux statistiques et analytiques détaillés qu'il a réalisés dans le cadre de l'examen et de l'évaluation des résultats industriels en Afrique au milieu de la deuxième Décennie du développement. Certains participants ont appelé l'attention sur le fait que les statistiques relatives à leur pays étaient inexistantes ou périmées. La CEA a été invitée à prendre contact directement avec les gouvernements pour remettre à jour les données et les renseignements dont elle disposait. Dans certains cas, les divergences constatées s'expliquaient par la variété des principes suivis ou des méthodes adoptées. En ce qui concernait l'opération d'évaluation, il a été suggéré qu'elle porte aussi sur l'interdépendance entre l'industrie et les autres secteurs, en particulier l'agriculture, l'industrie du bâtiment et l'énergie. La propriété des industries a également été évoquée. Certains participants ont proposé de fournir des statistiques récentes au Secrétariat pour faciliter la révision du document.

55. Les participants ont échangé des données d'expérience dans le domaine de l'industrialisation en décrivant les politiques industrielles adoptées sur le plan national, les difficultés rencontrées et les progrès réalisés. L'accent a été mis sur la nécessité de renforcer les liens entre l'industrie et l'agriculture. On cherchait à investir dans les domaines de l'infrastructure et du développement rural pour permettre aux pays d'employer des ressources inutilisées et de jeter des bases solides qui encourageraient un processus de développement économique soutenu. Certains pays commençaient également à mettre en oeuvre une réforme agraire de manière à exploiter pleinement leur potentiel agricole et, de la sorte, à favoriser le développement industriel.

56. Certains représentants ont noté que les politiques d'industrialisation de leur pays visaient à développer les industries de remplacement des importations tout en encourageant les industries d'exportation fondées sur leurs propres ressources naturelles. D'autres ont mis l'accent sur la politique qui consistait à créer des industries propres à favoriser l'industrialisation (sidérurgie, industries pétrochimiques, engrais, bâtiment et industries mécaniques). Un certain nombre d'exemples concrets des résultats obtenus dans ce domaine ont été cités. On a insisté sur la nécessité de transformer sur place les matières premières africaines.

57. Les difficultés suscitées par la promotion de l'industrialisation ont également été examinées dans les déclarations des divers représentants. Le coût croissant de l'industrialisation était l'une des principales préoccupations d'un certain nombre de pays africains : pendant la période considérée, le prix des importations industrielles avait considérablement augmenté tout comme le coût des technologies et des compétences en matière de gestion. Des ressources considérables étaient également consacrées aux études de faisabilité. Il fallait instaurer des rapports équitables entre les prix des biens et des services importés et les prix des produits primaires exportés par l'Afrique.

58. En outre, il fallait intensifier les efforts pour remédier à la pénurie généralisée de personnel technique et de cadres qualifiés. Les progrès réalisés dans le domaine de la formation du personnel ont été examinés dans un certain nombre de pays. L'absence d'infrastructure était l'un des principaux obstacles à l'industrialisation, notamment lorsqu'il s'agissait de promouvoir les objectifs de la coopération multinationale et du commerce intra-africain. Il fallait donner une priorité élevée au développement des réseaux de transport et de télécommunications dans les programmes d'investissement et s'efforcer de fournir des installations de transit aux pays sans littoral.

59. Certains participants ont souligné qu'il fallait étudier avec une attention soutenue les raisons de ces résultats peu satisfaisants. L'Afrique n'était pas la seule à n'avoir pu atteindre les objectifs fixés; d'autres continents se trouvaient dans la même situation, la différence étant que l'Afrique, en tant que région la moins développée, ne pouvait se permettre de ne pas aborder certains problèmes urgents tels que celui du coût croissant de l'énergie. Les pays africains devaient concerter leur action et résoudre les problèmes communs par la solidarité africaine. Le problème du coût élevé de l'acquisition des technologies et des conditions peu favorables liées à leur transfert se posait également. Il fallait mettre au point des technologies locales. Un participant a décrit le système de contrats que son pays appliquait et qui prévoyait que les techniques de gestion et les innovations techniques devaient faire partie du transfert des technologies.

60. Un certain nombre de participants ont souligné que la faible dimension des marchés nationaux en Afrique constituait un obstacle important à l'industrialisation. La coopération multinationale était donc une condition indispensable à l'industrialisation en Afrique. Un certain nombre de pays ont cité des exemples de progrès réalisés dans la coopération industrielle multinationale : création d'une industrie multinationale du ciment desservant les marchés de la Côte d'Ivoire, du Ghana et du Togo, industrie du ciment, du sucre et de l'acier desservant le Nigéria et les pays voisins, industrie commune du ciment pour l'Algérie et la Tunisie, entreprises communes regroupant l'Algérie, la Guinée, le Nigéria, le Congo, la République-Unie du Cameroun et le Gabon pour la mise en valeur du minerai de fer et des ressources forestières, industries communes du bois pour la Tunisie et la Côte d'Ivoire, industries de traitement du poisson pour la Tunisie et la République arabe libyenne, développement d'une industrie commune de transformation du cuivre intéressant l'Egypte et la Zambie et coopération entre le Maroc et d'autres pays africains pour développer l'industrie des engrais de phosphate et coopération économique au sein de la Communauté de l'Afrique de l'Est qui regroupe le Kenya, l'Ouganda et la République-Unie de Tanzanie.



61. Un certain nombre de représentants ont souligné que leurs pays étaient disposés à conclure des accords de partage du marché et de production commune avec d'autres pays africains, selon les directives précises contenues dans leurs programmes de développement industriel. La Conférence a réaffirmé son attachement aux buts et aux principes des déclarations du Caire et de Lima et sa détermination d'encourager l'autonomie collective de l'Afrique. Un certain nombre de participants ont accueilli avec satisfaction le mécanisme institutionnel régional et le système de consultations recommandés par le Comité des progrès de l'industrialisation en Afrique. Ils ont souligné que la mise en oeuvre de ces recommandations favoriserait l'application de la Déclaration de Lima et aiderait les pays africains à porter la part de l'Afrique dans la production industrielle mondiale à 2 p. 100 d'ici l'an 2 000.

62. Le représentant de l'OIT a informé la Conférence des buts de la Conférence mondiale tripartite sur l'emploi, la répartition du revenu et le progrès social qui devait avoir lieu en juin 1976. Cette Conférence visait à faciliter une meilleure compréhension de la nature et de l'ampleur du problème de l'emploi et, espérait-on, permettrait de formuler une Stratégie internationale pour faire face à ce problème de manière efficace et identifier et adopter des propositions concrètes en vue d'une action ultérieure.

63. Au cours de la discussion qui a suivi, un certain nombre de participants ont souligné qu'il importait d'utiliser au moins une langue africaine au cours des conférences africaines. L'arabe était une des langues officielles de l'Organisation des Nations Unies et de l'OUA et des services d'interprétation devaient être assurés dans cette langue.

Point 6 de l'ordre du jour : Mise en oeuvre de la Déclaration de Lima

- a) Perspectives de croissance au cours de la période 1975 - 2 000 ;
- b) Coopération industrielle internationale.

64. En raison de l'interdépendance étroite entre les points 6 a) et 6 b), il a été convenu, sur proposition du Président, d'examiner ensemble les deux questions. Elles ont été présentées par des représentants du Secrétariat de l'ONUDI qui ont appelé l'attention sur la documentation de base (CMI.3 INR/TP/3, 4, 6 et 8).

65. On a fait observer que l'objectif des 2 p. 100 avait été proposé à l'origine par le Comité des progrès de l'industrialisation en Afrique lors de sa première réunion en septembre 1974. Les incidences économiques de l'objectif des 2 p. 100 finalement adopté par la Conférence de Lima, notamment sous l'angle des besoins de l'Afrique dans le domaine de la croissance et des perspectives des industries clés, n'avaient pas trait seulement à l'industrie, elles concernaient aussi d'autres secteurs de l'économie. Il fallait prendre certaines mesures importantes pour réaliser l'objectif à long terme qui avait été fixé.

66. On a également fait observer que si la part de l'ensemble des pays en développement dans la production industrielle mondiale n'était que de 7 p. 100, ces pays représentaient plus de 70 p. 100 de la population totale du monde tandis que les pays développés, qui abritaient 30 p. 100 de la population, produisaient 93 p. 100 de la production mondiale. Il était encore plus frappant de constater que la part actuelle de l'Afrique ne représentait que 0,6 p. 100 des 7 p. 100 correspondant à l'ensemble des pays en développement. Par rapport aux objectifs fixés pour l'an 2 000 - 13,5 p. 100 pour l'Amérique latine, 10 p. 100 pour l'Asie - l'objectif de 2 p. 100 pour l'Afrique semblait assez faible. Mais si cet objectif était réalisé, la part de l'Afrique dans la production mondiale serait 3 fois et demi plus importante qu'à l'heure actuelle.

67. En ce qui concerne le secteur manufacturier, la réalisation de cet objectif signifierait un taux de croissance de l'ordre de 10 à 13 p. 100, ce qui exigerait des efforts considérables de la part des pays africains. On a fait observer que la définition d'objectifs à long terme n'avait de valeur que si elle s'accompagnait d'efforts concrets et concertés pour prendre des mesures immédiates en vue de les réaliser. De nouvelles formes de coopération industrielle devaient être instaurées, notamment entre les pays africains eux-mêmes ou avec d'autres pays en développement et des pays développés. Ces questions ayant des incidences politiques considérables, il était important que la Conférence donne des indications et des directives précises sur la manière dont le secrétariat devait réaliser l'objectif, notamment en ce qui concerne le système de consultations et de négociations que l'OMUDI devait établir.

68. Le paragraphe 61 d) de la Déclaration et du Plan d'action de Lima demandait la création urgente d'un tel système de consultations et de négociations et le redéploiement des industries ou la création d'autres capacités de production industrielle devaient jouer un rôle important dans la réalisation de l'objectif de 2 p. 100. En outre, on a fait observer que la Division mixte CEA/ONUUDI de l'industrie pouvait fournir l'appui nécessaire aux activités du Comité des progrès de l'industrialisation en Afrique en ce qui concerne la mise en oeuvre de la Déclaration de Lima.

69. Les participants se sont félicités de la documentation présentée à la Conférence. Un certain nombre de représentants ont invité les pays à fournir un plus grand nombre de données statistiques à la CEA et à l'ONUUDI. La discussion qui a suivi a porté essentiellement sur les incidences de l'augmentation de la part de l'Afrique dans la production industrielle mondiale, le système de consultations et de négociations, le financement du développement industriel, les nouvelles institutions régionales proposées et la coopération régionale et internationale.

70. Au cours des débats sur les incidences de l'augmentation de la part de l'Afrique, un représentant a proposé que les projections démographiques pour l'Afrique soient fondées sur l'hypothèse d'un taux annuel de croissance de 3 p. 100 et non de 2,5 p. 100. Il a également appelé l'attention sur l'importance potentielle des industries alimentaires et des engrais et l'amélioration des installations de stockage à l'échelon régional et a demandé à l'ONUUDI de mettre l'accent sur l'examen des perspectives de croissance de ces industries clés compte tenu de projections démographiques reposant sur des taux de croissance plus élevés. Un autre représentant a demandé à l'ONUUDI d'examiner les incidences de l'augmentation de la part de l'Afrique dans la production industrielle mondiale pour les industries fondées sur le bétail qui étaient considérées comme des industries clés dans plusieurs pays africains.

71. Plusieurs délégations ont souligné la nécessité d'établir de toute urgence le système de consultations et de négociations nécessaire pour restructurer l'industrie mondiale conformément à la Déclaration de Lima. Outre les considérations techniques dont devait dépendre la redistribution de l'industrie mondiale, la communauté internationale devait manifester une volonté politique pour assurer que tous les pays acceptaient le rôle que les pays en développement devaient jouer à la fin du siècle, tel qu'il était envisagé dans la Déclaration de Lima. Un Représentant s'est inquiété des effets défavorables d'une division internationale du travail fondée essentiellement sur le déplacement d'industries situées dans les pays développés et considérées comme nuisibles en raison de leur effet polluant ; de leur consommation élevée d'énergie, etc.. Ces questions devaient être examinées au cours des consultations et des négociations.

72. En ce qui concernait l'Afrique, de nombreux représentants ont estimé que des consultations en vue de restructurer l'industrie mondiale devaient être entreprises sous les auspices du Comité des progrès de l'industrialisation. A ce propos, il a proposé de porter à 12 le nombre des membres du Comité de façon à ce que puissent y siéger les délégations africaines qui avaient déjà participé à la préparation de la Déclaration de Lima et aux réunions préparatoires. En élargissant le Comité on devrait tenir compte de la nécessité d'une représentation sous-régionale équitable. Toutefois, une délégation a proposé que les réunions du Comité soient ouvertes à tous les pays non membres qui souhaitent y participer. L'ONUDI devait jouer un rôle important dans les consultations et agir en tant que centre de coordination. Il a également été noté que la Division mixte CEA/ONUDI de l'industrie devait jouer un rôle actif en fournissant au Comité les services nécessaires. On a estimé que la Division devait être renforcée pour s'acquitter de cette tâche.

73. Pour ce qui était du financement du développement industriel, on est parvenu à un consensus sur la nécessité urgente de créer un fonds de développement industriel africain. Il a été proposé que le Fonds soit doté de procédures simples de manière à répondre avec un maximum de souplesse aux besoins des pays africains. Il a également été proposé de prier la BAD d'étudier la possibilité de créer le Fonds en tant que partie intégrante de son Fonds de développement africain récemment établi. On a noté que le Fonds de dévelop-

pement industriel africain pourrait être financé à l'aide de contributions volontaires émanant des pays africains et d'autres sources. En outre, de nombreuses délégations ont souligné qu'il importait de mobiliser des sources de financement en dehors de l'Afrique telles que des crédits publics et commerciaux dans les pays développés et auprès d'institutions de financement multilatérales comme la BIRD et les fonds arabes. En outre, on a fait observer que le Fonds de développement industriel de l'ONUDI, qui devait être créé conformément à la Déclaration de Lima, devait donner la priorité à l'Afrique en tant que région en développement la moins industrialisée.

74. La Conférence a approuvé en principe la création des nouvelles institutions régionales, comme l'indiquait le document CMI.3/INR/TP/8 pour favoriser le développement industriel en Afrique dans le contexte de la mise en œuvre de la Déclaration de Lima. Toutefois, plusieurs représentants ont appelé l'attention sur la nécessité de renforcer les institutions existantes avant d'en créer de nouvelles. D'autres ont préconisé l'établissement progressif des institutions proposées. Se référant en particulier au Centre régional d'étude d'adaptation et de transfert des techniques industrielles dont la création est envisagée, un représentant a indiqué que son gouvernement était disposé à étudier sérieusement la possibilité d'accueillir le Centre.

75. Un représentant a appuyé énergiquement la création d'un Centre africain de services d'ingénieurs-conseils et de gestion industriels dès que possible. D'autres ont noté que l'adoption d'une approche sous-régionale concernant la création des diverses institutions serait plus indiquée, qu'elle serait sans doute plus efficace et donnerait des résultats plus concrets. Il a été suggéré que la Division mixte CEA/ONUDI de l'industrie étudie la faisabilité des diverses institutions proposées et le calendrier de leur création.

76. En ce qui concernait la coopération régionale et internationale, on a estimé que la coopération intra-africaine devait être développée dans plusieurs directions et à l'aide d'instruments précis. On a évoqué en particulier la nécessité de coopérer dans le domaine des transports et des communications, d'harmoniser les politiques tarifaires, et d'éliminer progressivement les obstacles non tarifaires, de parvenir à un accord sur un système commun de

paiements et de créer des associations de producteurs pour chaque produit. Une coopération s'imposait à l'échelon international pour perfectionner le système généralisé de préférences et développer la participation des pays en développement d'Afrique au processus de prise de décisions concernant le système monétaire international. Il fallait réduire le rôle des monnaies nationales dans les paiements internationaux et faire une plus large place aux DTS.

77. Un cadre juridique était indispensable pour préciser de façon équitable les droits et les obligations des parties aux projets industriels nécessitant une coopération internationale. A ce propos, on a évoqué la nécessité de mettre en place un système garantissant les contrats pour protéger adéquatement les intérêts respectifs des parties en cause.

78. Plusieurs délégations ont décrit l'expérience de leur pays concernant les entreprises multinationales africaines. Il a été suggéré que le Comité des progrès de l'industrialisation, avec l'aide de la Division mixte CEA/ONUDI de l'industrie, élabore un système viable de mobilisation des capitaux et des compétences de gestion nécessaires en vue de la création d'industries multinationales dans des domaines tels que la sidérurgie, les industries du cuivre et des engrais. En outre, le Comité devait contrôler de près les activités industrielles de divers groupements économiques régionaux et sous-régionaux, et les aider à obtenir l'assistance nécessaire.

79. On a également noté qu'à sa trentième session, l'Assemblée générale avait adopté une résolution sur le transfert des technologies dans laquelle elle demandait à l'ONUDI de prendre les mesures indiquées, en coopération avec la CNUCED, pour créer une banque internationale de données industrielles et techniques pour le transfert des techniques. Les Etats africains devaient tirer pleinement avantage des services de la Banque de données lorsqu'elle commencerait à fonctionner.

80. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau africain du PNUD a souligné qu'il importait de créer un mécanisme inter-Etats approprié pour la coopération et l'intégration régionales et sous-régionales. Il a mentionné en particulier les efforts coordonnés réalisés pour le développement de la science et de la technique en Afrique et il a indiqué que le PNUD continuerait à participer à l'exécution de projets multinationaux dans ce domaine, compte tenu des ressources financières disponibles. En outre, il s'est inquiété du fait qu'une pléthore d'institutions nouvelles risquait d'être créée comme l'indiquaient les documents présentés à la Conférence. Il a estimé que les institutions régionales ne constituaient pas nécessairement le meilleur moyen de résoudre les problèmes que posait le développement industriel à l'échelon du continent africain.

81. Le représentant du PNUD a indiqué que le Programme ne pourrait fournir qu'un appui limité aux nouvelles institutions régionales et il a suggéré de concentrer les efforts sur le renforcement des institutions existantes aux échelons régional, sous-régional ou national. Une délégation s'est inquiétée de cette attitude et a demandé que les gouvernements africains fassent directement des efforts pour créer les nouvelles institutions régionales auxquelles la priorité la plus élevée était accordée.

82. Dans sa déclaration, le représentant régional de la FAO pour l'Afrique a mentionné la coopération interinstitutions dans le domaine de l'industrie. Deux groupes consultatifs se trouvaient à Addis-Abéba et travaillaient en liaison avec la Division mixte CEA/ONU/DI de l'industrie : le Groupe consultatif CEA/FAO sur le développement des industries forestières et le Groupe consultatif CEA/FAO pour l'alimentation et les industries agricoles qui dépendaient de la FAO et de la CEA et dont le financement était assuré par le PNUD et par une assistance bilatérale.

83. Il a noté que pour donner suite aux décisions de la deuxième Conférence du Caire en 1973 et compte tenu notamment de la Déclaration de Lima et de la Déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international, la FAO avait réorienté ses stratégies et politiques visant à développer les industries alimentaires et les industries liées à l'agriculture de manière

à résoudre les problèmes que posent l'insuffisance des aliments disponibles et l'emploi, notamment dans les communautés rurales. Le meilleur moyen de développer les industries liées à l'agriculture était d'adopter une approche intégrée, du stade de la production des matières premières à ceux de la commercialisation et de la distribution. Il a également mentionné que le service de la FAO chargé du rendement des denrées agricoles et alimentaires avait été renforcé pour fournir toute l'assistance possible à la région africaine en la matière dans l'utilisation de technologies modernes, à forte intensité de main-d'oeuvre et socialement valables.

84. Le Représentant du Centre de développement industriel des Etats arabes, qui faisait partie du secrétariat général de la Ligue Arabe, a informé la Conférence que le Centre avait créé un département de coopération afro-arabe. Il a mentionné tout particulièrement les liens étroits qui unissaient ce nouveau département et la Banque arabe de développement économique de l'Afrique dont le siège se trouvait à Khartoum.

85. Après avoir remercié les représentants des pays et des institutions de leur apport positif à la discussion, les représentants du secrétariat ont répondu aux questions posées. En ce qui concerne la question de la coopération industrielle internationale, ils ont noté que les mesures visant à renforcer la coopération intra-africaine comprenaient la création d'industries multinationales, le développement du commerce intra-africain et l'amélioration des réseaux de transport et de communications. En outre, l'établissement d'un système permettant de mobiliser les ressources financières nationales et internationales devait être considéré comme une condition préalable indispensable à l'instauration de nouvelles formes de coopération internationale. La restructuration du système monétaire international était l'une des mesures essentielles à prendre pour permettre aux pays africains d'avoir accès au financement dont ils avaient besoin pour des projets donnés qui favoriseraient la coopération internationale notamment dans le domaine de l'industrie.

86. Les représentants du secrétariat ont souligné l'importance de la question du transfert des technologies et fait rapport sur les activités passées et prévues pour aider les pays en développement, par l'intermédiaire d'un service spécial créé au sein du secrétariat de l'ONUDI.

87. On a pris note du fait qu'à l'avenir les indicateurs quantitatifs pour la production industrielle seraient exprimés en chiffres étant donné que l'inflation mondiale actuelle et l'instabilité des taux de change rendaient d'autres formes de calcul moins indiquées.

88. Les représentants du secrétariat ont également informé la Conférence des mesures prises pour appliquer la Déclaration de Lima, notamment la création d'un Fonds de développement industriel international. Le mandat du Fonds serait examiné par le Conseil du développement industriel puis présenté à l'Assemblée générale pour approbation. Les liens envisagés par certaines délégations entre le futur Fonds de développement industriel africain et le Fonds de développement industriel international sous les auspices de l'ONUDI devaient être examinés attentivement, notamment en ce qui concerne les statuts, les objectifs, les procédures et le fonctionnement de chacun de ces fonds.

Points 7, 8 et 9 de l'ordre du jour : Examen de projets des résolutions, date et lieu de la quatrième Conférence des ministres africains de l'industrie et adoption du rapport de la Conférence.

89. Après avoir examiné le rapport du comité plénier de rédaction, la Conférence a adopté les conclusions concertées préparées par le Comité. Les conclusions figurent dans la deuxième partie du présent rapport.

90. La Conférence a choisi les membres supplémentaires du comité des progrès de l'industrialisation en Afrique. La décision figure dans la deuxième partie du présent document.

91. La Conférence a ensuite examiné et adopté une résolution concernant la date et le lieu de la quatrième conférence des ministres africains de l'industrie ainsi qu'une résolution exprimant ses remerciements au pays hôte [résolution 1 (III) et 2 (III)] .

4. Pour s'acquitter de cette tâche, la Conférence a examiné les progrès réalisés jusqu'alors ainsi que les problèmes posés par l'industrialisation dans les pays africains au milieu de la deuxième Décennie du développement ; elle a réévalué les facteurs qui ont un effet décisif sur le processus d'industrialisation aux échelons national, régional et international et a examiné les options stratégiques et les instruments requis pour encourager le développement de l'autonomie africaine par l'action collective.

5. Les pays africains devront garder constamment à l'étude les politiques et les programmes industriels nationaux pour assurer la mise en oeuvre efficace du nouvel ordre économique international et, notamment, de la Déclaration et du Plan d'action de Lima sur le développement et la coopération industriels. A cette fin les pays devraient envisager de créer un mécanisme de planification et d'évaluation au sein de leur ministère de l'industrie ou de renforcer le mécanisme existant.

6. Pour porter la part de l'Afrique dans la production industrielle mondiale de son niveau actuel de 0,6 p. 100 à 2 p. 100 au moins d'ici l'an 2 000, les gouvernements devront redoubler les efforts qu'ils réalisent pour mobiliser les ressources intérieures et extérieures, former la main-d'oeuvre locale et développer les compétences technologiques, découvrir de nouvelles ressources naturelles et mettre en valeur efficacement celles dont ils disposent.

7. L'industrialisation ne peut jouer un rôle stratégique dans le développement économique que si elle répond aux besoins locaux. Le but essentiel d'une politique de développement industriel devrait donc être de favoriser l'établissement de liens entre l'industrie et d'autres secteurs à l'aide d'investissements optimaux dans l'agriculture, les services ruraux et le développement de l'infrastructure.

8. Un faible niveau d'industrialisation contraint les pays à s'en remettre exagérément aux facteurs de production industrielle étrangers. Par l'action collective, les gouvernements devraient accorder une priorité élevée à la formulation et à la mise en oeuvre de politiques, de programmes, de projets et de plans qui aboutiraient à une expansion rapide de l'infrastructure industrielle africaine, au renforcement de la position de l'Afrique dans les négociations et au développement de la coopération intra-africaine dans les domaines du commerce, des finances, des connaissances et des technologies.

9. La Conférence a souligné que les efforts de chaque pays et la définition des stratégies et des politiques appropriées dans le secteur de l'industrialisation revêtaient une importance cruciale conformément aux principes de l'autonomie.

10. La Conférence approuve les rapports et les recommandations du Comité des progrès de l'industrialisation en Afrique et invite les gouvernements à adopter, suivre et appliquer les mesures ci-après en vue d'accélérer la réalisation en Afrique des buts et des principes de la Déclaration de Lima :

- (i) Stimulation de la coopération industrielle entre pays africains y compris sous des formes nouvelles (accords intergouvernementaux de spécialisation, création de sociétés multinationales africaines de biens et de services et fourniture des matières premières ; mise en commun de moyens techniques et scientifiques, etc) ;
- (ii) Définition de politiques industrielles complémentaires qui permettent un meilleur ajustement des programmes d'industrialisation des divers pays ;
- (iii) Développement de l'information et des connaissances industrielles et technologiques entre pays africains ;
- (iv) Promotion et libération du commerce intra-africain des articles manufacturés et semi-finis.

Autonomie collective

11. La Conférence charge le Comité des progrès de l'industrialisation en Afrique d'intensifier davantage les efforts visant à préparer des recommandations concernant des programmes, des projets et des plans propres à encourager l'autonomie africaine par l'action collective.

12. La Conférence invite le PIUD à donner une priorité élevée à l'exécution de projets qui encouragent l'autonomie collective.

Exécution des projets industriels

13. Il faut développer les capacités locales afin de susciter des possibilités d'investissement nouvelles, sur une base régulière et soutenue, pour faire face à la demande sur les plans national, régional et international. Les pays africains devraient accorder un degré de priorité élevé à la formation de technologues, de gestionnaires et de financiers africains. La coopération intra-africaine, financière et technique, doit être encouragée.

14. La Conférence a approuvé la proposition de créer un Centre africain de services d'ingénieurs-conseils et de gestion industriels en tant que moyen de fournir des services consultatifs répondant aux besoins immédiats et urgents des pays africains et en tant qu'instrument permettant d'encourager l'autonomie collective en matière de conception et d'exécution des projets industriels.

Industrialisation multinationale intra-africaine

15. La structure industrielle qui domine actuellement est essentiellement axée sur la production de biens de consommation et de produits qui puissent facilement remplacer les importations. Dès aujourd'hui, la demande africaine globale de produits industriels pourrait justifier la création d'industries viables de production de biens intermédiaires et d'équipement, à la simple condition que les marchés nationaux puissent être intégrés. Les projections relatives à la demande jusqu'en l'an 2 000, établies pour une liste d'industries non exhaustive et fondées sur le seul marché africain indiquent d'importantes possibilités d'investissement et de création d'emplois. La Conférence réaffirme que ces potentiels ne pourront être exploités que grâce à une coopération multinationale.

16. Les progrès enregistrés en matière de coopération intra-africaine dans les secteurs des transports, des communications et des liaisons routières devraient être intensifiés et il faudrait renforcer les organisations intergouvernementales créées pour favoriser la coopération économique. Les autres arrangements déjà mis en place - unions douanières et zones de libre échange industrielles - devraient être élargis en vue d'encourager la spécialisation et la complémentarité.

17. La Conférence réaffirme son adhésion à la Déclaration et au Plan d'action de Lima et à la recommandation de la deuxième Conférence des ministres africains de l'industrie concernant le principe de l'industrialisation multinationale et invite instamment les gouvernements - individuellement et collectivement - à œuvrer en vue de consultations relatives aux industries intra-africaines. Elle approuve le Programme de coopération industrielle multinationale en Afrique qui a été proposé et invite instamment les pays africains à lui accorder un degré de priorité élevé lors de la mobilisation des ressources nationales et de l'aide multinationale.

18. La Conférence prie les organisations qui l'ont convoquée de susciter des consultations avec les gouvernements et d'établir un calendrier des consultations sur la base des projets industriels identifiés.

19. Elle recommande en outre aux gouvernements de tenir pleinement compte des possibilités qu'offre la coopération régionale pour planifier et programmer le secteur industriel dans les plans économiques nationaux.

Produits manufacturés d'exportation

20. L'application des principes contenus dans la Déclaration de Lima ouvrirait des horizons vastes et nouveaux en matière de création des installations industrielles de base indispensables en vue d'un marché d'exportation. Les pays africains devront protéger leurs intérêts vitaux par des programmes de redéploiement et le développement des activités de transformation non seulement pour le marché intérieur mais aussi pour l'exportation. Pour les pays africains les secteurs suivants sont particulièrement importants : sidérurgie, métaux de base non ferreux, produits chimiques, pétrochimie, industrie de la pâte et du papier, produits forestiers, engrais et complexes agro-industriels.

21. D'autres industries pourraient être développées dans le cadre des programmes de redéploiement : électronique, textiles et cuir, industrie mécanique, pesticides et produits pharmaceutiques.

22. Si, dans le cadre du nouvel ordre économique international un des objectifs de base des politiques consiste à accroître la transformation industrielle locale des matières premières africaines, cet objectif devrait être complété par le renforcement du pouvoir de négociation des pays africains en vue d'assurer des prix équitables aux exportations de produits de base. Ces objectifs devraient être poursuivis avec détermination de manière à accroître les rentrées de devises nécessaires au financement de l'expansion industrielle.

23. La Conférence approuve la recommandation du Comité des progrès et les décisions de la Conférence de Dakar visant à créer des associations de producteurs, cas par cas, et elle approuve en principe la création du Conseil africain de mise en valeur des ressources minérales qui est l'organe de référence pour la coordination de la recherche et des programmes de commercialisation et de mise en valeur dans ce domaine.

24. La Conférence approuve en outre les propositions visant à créer un Centre africain de la sidérurgie, un Centre pour le développement de l'industrie pétrochimique dans les pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre et à lancer un Programme régional de mise au point de pesticides, en tant qu'instruments favorisant la création de la base technologique et la constitution du capital de main-d'oeuvre nécessaires à l'utilisation efficace des ressources naturelles africaines dûment identifiées.

Commerce intra-africain des produits manufacturés

25. Une caractéristique générale de l'industrie africaine est la sous-utilisation de la capacité installée dans certains secteurs. Il faudrait que les industries existantes reçoivent une assistance technique et financière notamment en matière de recherche industrielle, de normalisation et de contrôle qualitatif et pour mieux tirer parti des possibilités d'exportation pour permettre aux pays africains d'exploiter au maximum leurs possibilités d'exportation.

26. Les gouvernements devraient étudier soigneusement les possibilités de création d'industries communes et, à cette fin, devraient appuyer les initiatives visant au financement mixte de telles industries.

27. Il faudrait prendre des mesures pour la suppression progressive des barrières tarifaires et autres entre pays voisins, de manière à retirer des avantages réciproques des possibilités de production et d'échange nouvelles résultant de la spécialisation et de la complémentarité.

28. Pour l'expansion effective du commerce intra-africain il faudrait encourager et mettre au point d'urgence des arrangements africains pour les questions de paiement et de dédouanement.

Technologie industrielle

29. La technologie est au coeur même du processus d'industrialisation et, en fait, du développement et de la croissance économiques. S'il est possible de choisir parmi une vaste gamme de technologies importées c'est néanmoins le degré du pouvoir local de sélection, de novation et d'adaptation qui peut influencer de manière décisive sur le rythme et le mode d'industrialisation. Lors des négociations avec les firmes des pays développés, les pays africains devraient exiger que les contrats relatifs à la livraison d'usines comportent des clauses aux termes desquelles le constructeur devrait garantir que les produits répondront aux besoins du pays où l'usine est installée. Les constructeurs étrangers devraient également assurer la formation du personnel local.

30. Les gouvernements devraient accorder un degré de priorité élevé aux politiques technologiques et à la formation de personnel. En particulier, la création de centres nationaux pour le développement technologique jetterait les bases du développement des moyens technologiques. Ces centres faciliteraient les choix appropriés et l'adaptation et le transfert des technologies industrielles.

31. Les pays africains pourraient tirer efficacement parti de leur propre expérience et la coopération technologique intra-africaine serait d'une importance particulière pour atteindre les objectifs nationaux. L'action collective, en particulier, est une condition de base à la réglementation des coûts et des conditions du transfert de la technologie industrielle. La Conférence recommande aux gouvernements africains de créer des prix nationaux, sous-régionaux et régionaux en vue d'encourager la recherche africaine dans le domaine de la technique industrielle appliquée.

32. La Conférence approuve la proposition tendant à créer un Centre d'étude, d'adaptation et de transfert des techniques industrielles en tant qu'instrument régional propre à renforcer les procédures régissant la formulation des politiques, la formation de la main-d'oeuvre et la diffusion des renseignements pertinents.

33. La Conférence approuve également la proposition visant à créer un Centre régional pour la construction d'installations industrielles et les études techniques y relatives et un Centre d'expérimentation et d'exploitation de l'énergie solaire pour faciliter des technologies industrielles.

34. La Conférence invite les organisations qui l'ont convoquée à prendre toutes les mesures voulues pour garantir la mise en place rapide de ces instruments régionaux qui permettront l'action collective et à poursuivre les consultations avec le PNUD, selon que de besoin, pour inclure dans le programme multinational du PNUD pour la période 1977 - 1981, l'assistance nécessaire pour assurer l'exécution rapide de ces projets.

35. La Conférence charge les organismes coorganisateur, en liaison avec le PNUD, de définir les attributions et d'étudier les modalités pratiques d'exécution des différents centres dont la création a été approuvée (lieu d'implantation, financement, programme de travail...). Au terme de cette étude et après communication des propositions concrètes qui en découlent aux gouvernements des pays membres, les organismes coorganisateur convoqueront au plus tard avant la fin du mois de mai 1976 une réunion regroupant les représentants des gouvernements mandatés à statuer définitivement sur les propositions formulées.

Financement industriel

36. La réalisation de l'objectif quantitatif fixé par la Déclaration de Lima exigera la mobilisation de ressources financières considérables. Il faudra avoir recours à des sources nationales et extérieures, y compris aux institutions internationales de financement, aux crédits publics et commerciaux et aux sociétés transnationales. La participation étrangère aux investissements industriels en Afrique prend diverses formes : connaissances en matière de gestion, transfert des technologies industrielles sous licence ou participation au capital social.

37. Les pays africains devront définir les domaines de participation étrangère ainsi que les modalités et conditions de cette participation conformément aux règlements en vigueur dans les pays africains. Pour tirer des bénéfices équitables des opérations des sociétés transnationales, les pays africains devront harmoniser leurs politiques d'encouragement et leur législation industrielle.

38. Que ce soit dans le cadre des négociations sur le transfert des technologies ou d'arrangements portant sur des entreprises mixtes, les pays africains devront renforcer et développer la main-d'oeuvre et les institutions dont ils disposent pour traiter des problèmes complexes que posent la législation contractuelle et les options économiques.

Mesures spéciales en faveur des pays en développement les moins avancés d'Afrique

39. Dans le cas des pays les moins avancés d'Afrique, des mesures spéciales sont nécessaires pour promouvoir une industrialisation rapide. Parmi ces mesures, les suivantes ont été particulièrement recommandées : implantation d'usines pilotes exploitant les résultats des recherches et études sur l'utilisation des ressources disponibles ; création d'unités intégrées de production, en particulier dans la fabrication de machines agricoles et les constructions mécaniques appropriées ; promotion de projets intégrés de développement rural ; établissement de zones franches et financement de domaines industriels complets. Le mécanisme institutionnel spécial mis en place au sein de l'ONU pour faire face aux problèmes particuliers des pays les moins avancés, sans littoral ou insulaires, devrait mettre l'accent sur l'assistance technique aux projets opérationnels, aux activités promotionnelles et aux études concrètes concernant ces pays.

Système de consultations industrielles à l'échelon régional africain

40. Les travaux des première et deuxième Conférences des ministres africains de l'industrie et du Comité des progrès de l'industrialisation en Afrique constituent le point de départ de l'examen du système de consultations dans le contexte africain.

41. L'objectif de l'autonomie africaine et les questions cruciales évoquées précédemment ont certaines implications pour le système de consultations à ses divers niveaux. Premièrement, il sera constamment nécessaire de mettre au point et de définir une position africaine commune au cours des consultations et des négociations avec les pays développés et d'autres pays en développement, Deuxièmement, il faudra adopter un mode d'approche coordonné envers les questions de nature régionale telles que celles qui ont trait à l'harmonisation des politiques, aux sociétés transnationales, etc.. Un organe de consultations régionales fournirait le mécanisme nécessaire pour répondre à ces besoins.

42. Pour faire face à ces tâches, le mandat de la Conférence biennale des ministres africains de l'industrie est élargi comme suit :

- a) Garder constamment à l'étude les progrès réalisés dans l'industrialisation par l'échange d'expérience et l'examen de questions précises et recommander des mesures et des programmes propres à accélérer et à soutenir le processus d'industrialisation en Afrique, conformément aux objectifs de la Déclaration de Lima ;
- b) Promouvoir l'harmonisation des politiques et des programmes et encourager l'action collective en développant les industries d'exportation et les industries multinationales, en utilisant de manière efficace la main-d'oeuvre, les ressources financières et l'infrastructure de l'Afrique et en mobilisant les ressources extérieures de manière équitable et mutuellement avantageuse ;
- c) Définir des positions communes des pays africains à l'égard des questions internationales d'industrialisation et assurer qu'il en soit dûment tenu compte ou qu'elles soient pleinement incorporées dans les politiques, les programmes et les aménagements institutionnels mondiaux ;
- d) Examiner les rapports du Comité des progrès de l'industrialisation en Afrique et donner pour mandat et pouvoir au Comité de poursuivre l'action complémentaire visant à mettre en oeuvre la Déclaration de Lima ;

- e) Donner des directives aux organisations de parrainage, en tant que principales bases d'action pour les programmes et projets prioritaires à incorporer dans leur programme de travail pour le secteur industriel ;
- f) Faire rapport par l'intermédiaire du Conseil des ministres de l'OUA afin de recueillir l'appui et l'approbation de l'Assemblée des Chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA pour les priorités d'action recommandées par les conférences biennales.

43. La Conférence confie au Comité des progrès un rôle central dans les consultations régionales. Ses tâches seront notamment les suivantes :

- a) Surveiller la poursuite de l'objectif quantitatif de l'industrialisation africaine (2 p. 100 de la production industrielle mondiale) ;
- b) Formuler des directives générales pour l'orientation de l'industrie qui seront examinées par la Conférence et jouer un rôle consultatif pour la mise au point du système de consultations et de négociations régionales ;
- c) Préparer des directives pour la définition de positions africaines communes à retenir pour les consultations et les négociations au niveau mondial, avec les autres régions en développement et avec d'autres pays en développement (c'est-à-dire non inscrits dans les régions) ; dans le cadre de la solidarité qui unit les pays membres du Groupe des 77 ;
- d) Encourager de nouvelles formes de coopération industrielle inter-africaine telles que des accords (de spécialisation) entre gouvernements pour la création d'entreprises multinationales africaines ; des accords d'investissement mixtes et autres formes de financement réciproque ;
- e) Encourager la coopération industrielle des pays africains avec des pays d'autres régions.

44. Pour permettre au Comité des progrès d'assurer efficacement ses responsabilités accrues la Conférence approuve les recommandations suivantes :

- a) Le nombre de ses membres devrait être porté à 12 représentants de pays choisis sur la base d'un équilibre sous-régional ;

- b) Le Comité devrait se réunir au moins une fois par an et, pour ce faire, les organisations de parrainage devraient libérer les ressources financières nécessaires au service des réunions ;
- c) Les organisations de parrainage devraient tenir le Président pleinement informé des initiatives nouvelles et des difficultés rencontrées ;
- d) Des crédits devraient également être libérés pour permettre la convocation de réunions ad hoc du Comité et pour organiser des missions dans des pays donnés aux fins de la formulation et de l'application de politiques et de programmes à la demande du Président.

45. Les Secrétariats des organisations qui ont convoqué la Conférence desserviront la Conférence et le Comité ainsi que les autres organes créés pour exécuter le programme de travail de la Conférence.

Consultations industrielles internationales

46. La position africaine, mise au point au cours des consultations régionales, pourrait alors être intégrée dans un cadre géographique plus vaste où s'inscriraient d'autres pays en développement et des pays développés (consultations interrégionales et mondiales). Des questions générales portant sur des problèmes tels que le transfert des technologies, le rôle des sociétés transnationales dans la mise en valeur des diverses ressources naturelles et la fabrication des produits intermédiaires résultant de leur transformation pourraient être examinées à l'un ou à l'autre de ces niveaux de consultations ou aux deux. En outre, plusieurs aspects de l'industrialisation en Afrique sont pertinents au niveau du secteur industriel. Il suffit de citer par exemple le développement des industries de transformation fondées sur les ressources naturelles de l'Afrique.

47. Un système de consultations industrielles sur le redéploiement des facteurs de production est actuellement mis en place en vue de la planification et du développement à l'échelon mondial des efforts concertés requis pour réaliser les objectifs de la Déclaration de Lima. La septième session extraordinaire de l'Assemblée générale a défini quatre niveaux de consultations industrielles : mondiales, interrégionales, régionales et sectorielles. En coopération avec d'autres organisations internationales appropriées, l'ONUDI coordonnera ces consultations, comme le prévoient la Déclaration de Lima et la résolution 3362 (S-VII) de l'Assemblée générale.

Fonds de développement industriel africain

48. Le degré d'industrialisation envisagé pour les 25 prochaines années exigera une assistance technique importante, notamment pour effectuer les activités de préinvestissement, établir des instruments opérationnels régionaux propres à encourager une action collective, développer les moyens techniques industriels et constituer un capital de main-d'oeuvre.

49. La Conférence approuve la recommandation du Comité des progrès de l'industrialisation en Afrique tendant à ce que les ressources nécessaires soient mobilisées auprès des gouvernements africains, des organisations intergouvernementales en Afrique telles que la BAD, le Fonds arabe de coopération technique pour les Etats arabes et africains et la Banque arabe pour le développement économique en Afrique et auprès des sources multilatérales et bilatérales appropriées dans les pays industrialisés. En outre, elle approuve la coopération financière intra-africaine visant à réunir la contribution de l'Afrique au Fonds de développement industriel africain envisagé. La Conférence recommande que le Fonds de développement industriel africain soit géré par la BAD en coopération avec les organisations responsables. En outre, elle prie ces organisations, en coopération avec la BAD, d'étudier les moyens d'appliquer cette recommandation et de définir les liens qui uniront le Fonds de développement industriel africain et le futur Fonds de développement industriel international de l'ONUDI.

50. La Conférence invite les gouvernements à manifester dans la pratique leur appui aux programmes et projets concrets identifiés ci-dessus en s'engageant à verser des contributions financières en vue de l'établissement et du fonctionnement des instruments d'action régionaux envisagés, qui compléteront les ressources que les organisations responsables auront pu mobiliser.

Position commune de l'Afrique sur les statuts de l'ONUDI

51. Conscient du fait qu'à sa septième session extraordinaire, l'Assemblée générale a décidé de convoquer un groupe intergouvernemental comprenant les Etats qui étaient représentés à la Conférence de Lima pour élaborer une constitution qui ferait de l'ONUDI une institution spécialisée, le Groupe commencera

à examiner un projet de constitution à sa première réunion qui aura lieu à Vienne du 7 au 19 janvier 1976.

52. La Conférence a exprimé l'espoir que les pays africains seraient représentés au sein du Groupe intergouvernemental. Une réunion du Groupe africain dont le service serait assuré par l'OUA et la CEA devrait avoir lieu à Vienne pour préparer la position africaine avant la première réunion du groupe intergouvernemental.

B. RESOLUTIONS**Résolution 1 (III). Date et lieu de la quatrième session de la Conférence des ministres africains de l'industrie**

La troisième session de la Conférence des ministres africains de l'industrie,

Ayant examiné et accueilli avec satisfaction l'invitation du Gouvernement nigérian à tenir à Lagos la quatrième session de la Conférence des ministres africains de l'industrie,

1. Décide que la quatrième session de la Conférence des ministres africains de l'industrie sera convoquée à Lagos en 1977 ;

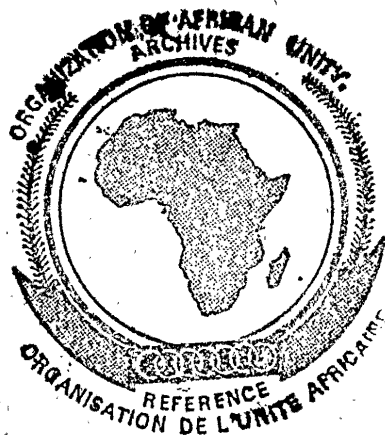
2. Demande que les organismes responsables, à savoir la Commission économique pour l'Afrique, l'Organisation de l'Unité Africaine et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, arrêtent la date exacte de la quatrième session de la Conférence en consultation avec le Gouvernement de la République fédérale du Nigeria.

Résolution 2 (III). Motion de remerciements au Gouvernement et au peuple de la République du Kenya

La troisième session de la Conférence des ministres de l'industrie,

Rendant hommage à l'accueil et à l'hospitalité chaleureuse que le Gouvernement et le peuple de la République du Kenya ont réservés aux ministres et représentants participant à la Conférence,

Exprime ses remerciements et sa gratitude au Gouvernement et au peuple de la République du Kenya dont les efforts ont permis à la Conférence de se réunir dans les meilleures conditions.



C. DECISION

Augmentation du nombre des membres du Comité des progrès de l'industrialisation en Afrique

La troisième Conférence des ministres africains de l'industrie,

Conformément au paragraphe 44 a) des conclusions concertées adoptées par la Conférence concernant l'élargissement du Comité dont le nombre de membres serait porté de 4 à 12,

Décide d'élire les pays suivants membres du Comité :

Pour la sous-région de l'Afrique centrale : République Centrafricaine,
Rwanda et Zaïre ;

Pour la sous-région de l'Afrique de l'Est : Kenya, Lesotho et Zambie ;

Pour la sous-région de l'Afrique du Nord : Algérie, Soudan et Tunisie ;

et Pour la sous-région de l'Afrique de l'Ouest : Bénin, Ghana et Nigéria.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

1977-02

Report of the Administrative Secretary-General on the Third Conference of African Ministers of Trade

Organization of African Unity

Organization of African Unity

<https://archives.au.int/handle/123456789/9698>

Downloaded from African Union Common Repository